

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
DE VENTADOUR-EGLETONS-MONEDIERES

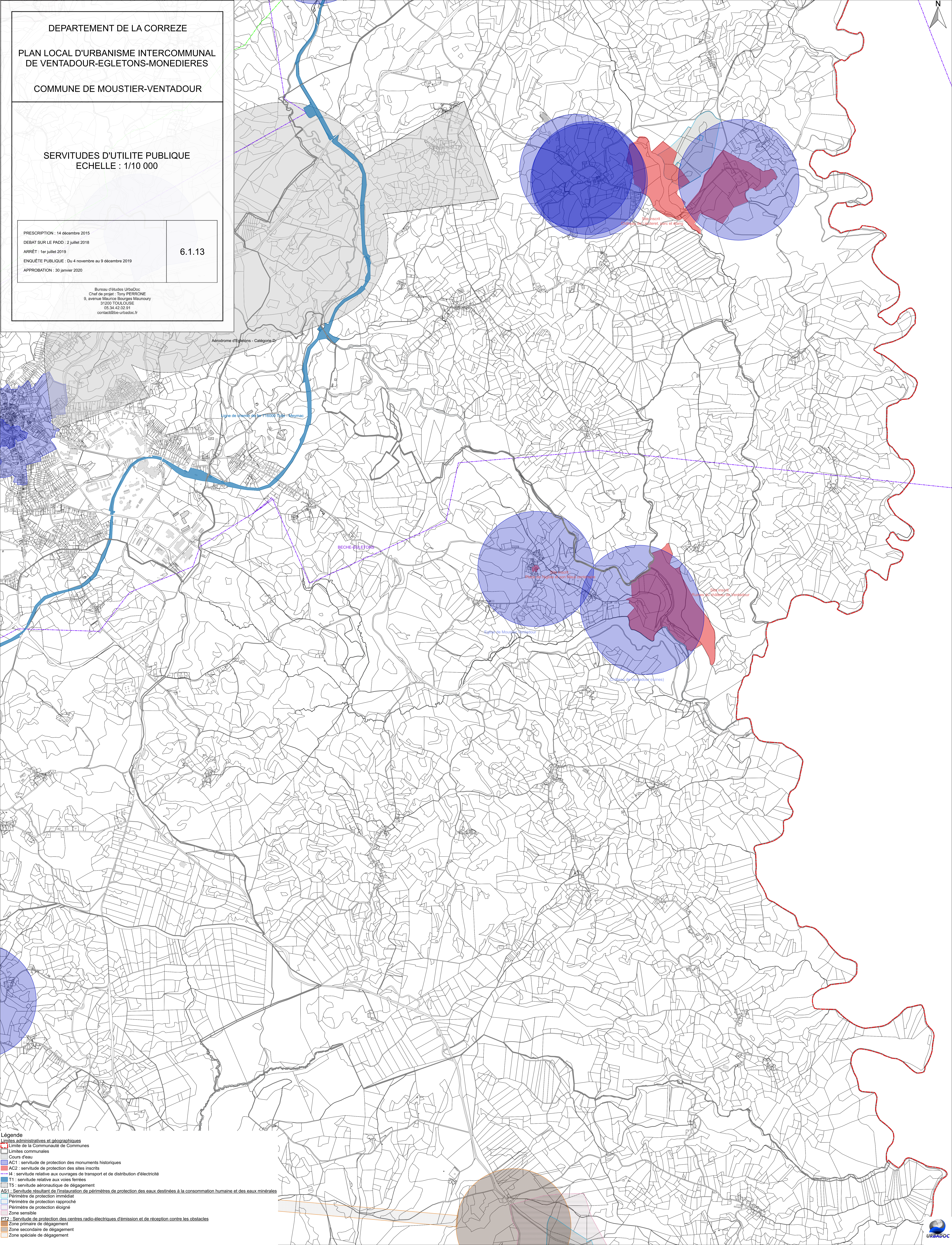
COMMUNE DE MOUSTIER-VENTADOUR

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
ECHELLE : 1/10 000

PRESCRIPTION : 14 décembre 2015
DEBAT SUR LE PADD : 2 juillet 2018
ARRÊT : 1er juillet 2019
ENQUÊTE PUBLIQUE : Du 4 novembre au 9 décembre 2019
APPROBATION : 30 janvier 2020

6.1.13

Bureau d'études Urbadoc
Chef de projet : Tony PERRONE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr



- Légende**
- Limites administratives et géographiques
- Limite de la Communauté de Communes
 - Limites communales
 - Cours d'eau
 - AC1 : servitude de protection des monuments historiques
 - AC2 : servitude de protection des sites inscrits
 - I4 : servitude relative aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité
 - T1 : servitude relative aux voies ferrées
 - TS : servitude aéronautique de dégagement
 - AS1 : servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
 - Zone sensible
 - PT2 : servitude de protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - Zone primaire de dégagement
 - Zone secondaire de dégagement
 - Zone spéciale de dégagement

